

Annexe au « bordereau d'enregistrement » pour les spécialités

IMPORTANT :
 - un seul vin par annexe
 - annexe à joindre au « bordereau d'enregistrement »

Nom du producteur :



Catégorie	Millésime	Cépage(s)	Désignation (AOC, mention, etc.)	Fûts de chêne (si oui, cocher la case)
Aromatiques Vins ayant un caractère de type aromatique dominant (Muscat, Gewürztraminer, Riesling, etc.)				☐
Structurés Vins regroupant les spécialités blanches non-aromatiques (Chasselas dont la fermentation malolactique est partiellement ou non réalisée, Chardonnay, Pinot blanc, etc.)				☐
Vin mousseux Si le vin assemble plusieurs millésimes différents, indiquer le millésime le plus récent				☐
Doux Vins ayant des sucres résiduels à mettre dans la catégorie correspondante				
10-50 g/l				☐
51-100 g/l				☐
>100 g/l				☐

Date :

Signature :